

# ASSEMBLEE DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE

# Session 1997-1998

Séance du vendredi 13 mars 1998

# COMPTE RENDU INTEGRAL

# SOMMAIRE

	Pages —
Arrêtés de réallocations	2
Cour d'arbitrage	2
Approbation de l'ordre du jour	2
Interpellations jointes  de M. Michel Lemaire relative au séjour du président du Collège en République démocratique du Congo ainsi qu'aux déclarations qu'il a effectuées pendant et après ce séjour et de Mme Marie Nagy, concernant le déplacement du président du Collège en République démocratique du Congo à M. Hervé Hasquin, président du Collège chargé des Relations internationales	2
Question d'actualité	
de Mme Evelyne Huytebroeck (sommet de Cardiff) et réponses de MM. Eric André et Eric Tomas, membres du Collège	12

La séance est ouverte à 14 h 30.

(MM. Smits et Daïf, secrétaires, prennent place au Bureau.)

(Le procès-verbal de la dernière réunion est déposé sur le bureau.)

M. le Président. — Mesdames, messieurs, la séance est ouverte.

# **EXCUSES**

M. le Président. — Ont demandé d'excuser leur absence: M. Freddy Thielmans, Mme Caroline Persoons et M. Willem Draps.

# **COMMUNICATIONS**

Arrêtés de réallocations

M. le Président. — Par courrier du 4 mars 1998, le Collège a fait parvenir à l'Assemblée, en exécution de l'article 15 des lois coordonnées du 17 juillet 1991 sur la comptabilité de l'Etat, un arrêté de membre du Collège du 6 février 1998, modifiant le budget décrétal de l'année 1998 par le transfert de crédits entre allocations de base de la division 24.

Il en est pris acte. Ce document vous sera transmis.

# Notifications

M. le Président. — L'Assemblée a reçu notification des arrêts récemment prononcés par la Cour d'arbitrage, ainsi que des recours et des questions préjudicielles qui lui ont été adressés. La liste de ces notifications sera publiée en annexe des comptes rendus de la séance.

#### ORDRE DU JOUR

## Approbation

M. le Président. — Au cours de sa réunion du 3 mars 1998, le Bureau élargi a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la séance publique de ce vendredi 13 mars.

Quelqu'un demande-t-il la parole?

Si personne ne demande la parole, l'ordre du jour est adopté.

#### INTERPELLATIONS

M. le Président. — L'ordre du jour appelle les interpellations.

INTERPELLATIONS JOINTES DE M. MICHEL LEMAIRE A M. HERVE HASQUIN, PRESIDENT DU COLLEGE CHARGE DES RELATIONS INTERNATIONALES, RELATIVE A SON SEJOUR EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO AINSI QU'AUX DECLARATIONS QU'IL A EFFECTUEES PENDANT ET APRES CE SEJOUR ET DE MME MARIE NAGY A M. HERVE HASQUIN, PRESIDENT DU COLLEGE CHARGE DES RELATIONS INTERNATIONALES, CONCERNANT SON DEPLACEMENT EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

M. le Président. — La parole est à M. Lemaire pour développer son interpellation.

M. Michel Lemaire. — Monsieur le Président, monsieur le président du Collège, mes chers collègues, je remercie le Président et les membres du Bureau élargi de nous avoir donné l'occasion de participer à une séance qui, sans être exceptionnelle, revêt cependant un caractère un peu inhabituel: en principe, nous ne devions pas nous réunir ce jour. En effet, une réunion n'était prévue qu'à la fin du mois de mars.

Cependant, vous avez accédé à notre demande. En outre, fait inhabituel dans notre Assemblée, l'ordre du jour de la séance ne sera constitué, semble-t-il, que de cet unique point: notre interpellation et celle de nos collègues sur les circonstances du séjour en République démocratique du Congo de M. Hasquin, président du Collège, et sur ses déclarations pendant et après son séjour.

Il est vrai que nous avons été interpellés par ce voyage au Congo de M. Hasquin. Moi-même, j'ai été particulièrement étonné. Je voudrais émettre une petite incise locale: M. Hasquin sait combien j'avais été choqué du peu de cas fait autour d'une politique d'aide à l'Afrique dans ma commune. Je l'ai reproché à plusieurs reprises: sur un budget de 2,17 milliards, cette commune dont M. Hasquin est échevin, a eu l'outrecuidance d'affecter un budget de 200 000 francs à une personne qui a le titre d'échevine du tiers-monde.

M. le Président. — Monsieur Lemaire, vous ne vous trouvez pas à Woluwé-Saint-Lambert!

M. Michel Lemaire. — Je me suis dit que M. Hasquin voulait de la sorte se faire pardonner quelque chose. Je tenais à le signaler. Excusez-moi pour cette confusion entre les niveaux de pouvoir, mais ce sera la seule. Nous verrons dans la suite de cette intervention que cela n'arrive pas qu'à moi.

Ainsi, M. Hasquin est parti au Congo «dans le cadre de ses fonctions», dit-il. Effectivement, après avoir étudié les textes, M. Hasquin pouvait partir au Congo. D'ailleurs, c'est le sujet de la première partie de mon interpellation dans laquelle il est précisé que le récent déplacement du Président du Collège aurait de toute façon fait l'objet d'une interpellation, tout à fait normale, au cours de laquelle certaines questions auraient été posées.

M. Hervé Hasquin, président du Collège. — Je ne demande pas mieux.

M. Michel Lemaire. — Ce n'est pas trahir un secret de révéler que vous m'avez dit «que votre réponse serait longue, charpentée et argumentée». Donc, je présume que vous avez prévu toutes les facettes de cette première question. Vous nous

répondrez donc en ce qui concerne la composition de la délégation, les implications budgétaires, les coûts, avec leur décomposition, les articles sur lesquels seront imputées ces dépenses.

Puisque nous sommes en plein questionnement, vous nous répondrez aussi sur la compétence au nom de laquelle vous êtes parti. Si vous le voulez bien, car je crois que je dois renvoyer aux textes qui relèvent du bon fonctionnement de l'Assemblée et des compétences réparties au sein du Collège, vous nous rassurerez sur le respect des règles de bon fonctionnement, sur les règles de déontologie et de bon sens qui doivent prévaloir quand ce type d'initiative est envisagé.

Vous nous rappellerez vos compétences propres en tant que président du Collège. Vous nous direz si vos collègues détiennent des compétences exportables dans le cadre de cette initiative. Vous nous direz aussi si vous les avez consultés et de quelle manière: était-ce dans le respect de la tradition, puisque vous n'êtes pas le premier à voyager? Avez-vous emporté des messages de vos collègues concernant leurs compétences en matière de santé, d'aide aux personnes, de tourisme, de formation professionnelle?

En ce qui concerne le Centre Wallonie-Bruxelles, que vous avez évoqué à plus d'une reprise lors de certaines communications, vous nous indiquerez le nombre de contacts préalables que vous avez pris soit avec Mme Onkelinx soit avec M. Ancion.

Je ne voudrais pas déraper et me tromper d'assemblée, mais vous nous direz si vous avez eu des contacts préalables avec M. Chabert; en effet, en matière de santé, notamment, il y a matière à convergence commune en ce qui concerne la Commission communautaire commune.

Et, surtout, puisque cette affaire nous amène à nous interroger, vous nous direz en quoi consiste la politique de relations internationales de notre Assemblée. Vous êtes président du Collège, vous avez des compétences, mais j'ai beau fouiller dans les textes, je n'ai jamais vu la moindre trace de débats, d'initiatives de votre part pour nous préciser votre politique en la matière. Jamais, nous n'avons eu de proposition de débat sur ce point au sein de cette Assemblée.

Enfin, vous nous direz si vos déclarations ont fait un tabac auprès du ministre des Affaires étrangères, M. Derijcke, ou si celui-ci partage les convictions selon lesquelles, dans cette affaire, vous semblez vous être préoccupé bien davantage de l'avenir d'Hervé Hasquin que de l'avenir du Congo.

Monsieur le président du Collège, la seconde partie de cette interpellation — qui, selon nous, légitimait l'urgence — se justifie par deux motifs principaux. Le premier, ce sont les déclarations faites à l'encontre d'un leader politique, actuellement en disgrâce.

Avant d'entrer dans le détail, pour ceux qui ne sont pas au courant, je dirai qu'effectivement, monsieur le président du Collège, nous, qui commençons à vous connaître, savons que vous êtes un grand chef ou prétendu grand chef, coutumier... des déclarations un peu scandaleuses. Ce n'est pas la première fois. A ceux qui s'occupent d'autres secteurs de la vie collective, je peux rappeler des déclarations assez choquantes; «la situation concernant l'illettrisme des marolliens»...

M. Hervé Hasquin, Président du collège. — Je n'ai pas dit cela!

M. Michel Lemaire. — ... ou concernant le mouvement associatif «misérophage», l'associatif «médiocre». J'en passe et des meilleures.

Monsieur Hasquin, à ce niveau, il semble que vous ayez un problème; n'y voyez pas malice, j'ignore si c'est un problème physique, un afflux sanguin excessif. Néanmoins, il arrive assez souvent, me semble-t-il, à vos paroles de dépasser votre pensée,

et après, il vous échoit de devoir, avec force gesticulations et circonvolutions, essayer de calmer le jeu.

En tout cas, en ce qui concerne vos propos à l'égard de M. Tshisekedi, il nous revient qu'il fut considéré «comme un bouffon, isolé, ayant perdu du crédit, et dont le transfert n'a pas suscité beaucoup d'émotion dans la population».

Vous conviendrez avec moi — je fais appel à votre culture — que le terme «bouffon» est un terme grave, injurieux à l'égard d'une personne sur laquelle je ne suis pas compétent pour porter un jugement, mais qui, indépendamment d'incontestables erreurs qui furent siennes, s'est montré un homme extrêmement courageux, des années durant, et à la base d'une opposition qui méritait d'être saluée.

Vous l'avez dit «isolé». Je ne suis pas sûr qu'il ait été particulièrement isolé car si l'on essaie de recouper l'actualité, une des raisons de son exil fut d'avoir reçu l'envoyé spécial du président Clinton, M. Jackson, qui n'avait pas cru bon de rencontrer M. Kabila.

Pour un homme isolé, c'est étrange!

Le fait qu'il n'ait plus de crédit me paraît aussi étonnant, car le lendemain de son arrestation, une manifestation a été organisée à Kinshasa qui a été réprimée à coups de baïonnettes.

Enfin, non pour vous justifier, car vous avez même dit qu'il s'agissait d'une erreur, vous dites « que le renvoi au village de M. Tshisekedi avec un motoculteur n'a pas suscité beaucoup de remous ».

Monsieur le Président du Collège, je vous signale que si notre Assemblée décidait de vous envoyer faire du kayak dans les polders, histoire de vous calmer, à mon avis, il n'y aurait pas d'émeute sur la place des Barricades! Cela dit, personnellement, je serais le premier à m'opposer à une telle mesure, car on n'agit pas de la sorte avec un président du Collège!

Le fait qu'il n'y ait pas eu de manifestation, ne signifie pas qu'il n'y ait pas eu de troubles.

Il y en a eu, et vous le savez très bien. L'irritation est également provoquée par votre attitude particulièrement indulgente vis-à-vis de M. Kabila dont le comportement, jusqu'à preuve du contraire, indique le peu de cas qu'il fait des principes qui fondent l'organisation d'un État démocratique.

En effet, monsieur Hasquin, si on peut comprendre, comme Mme Onkelinx le disait, qu'il faut tenir compte dans ces pays des difficultés au moment où l'on pose dans ces régions des exigences en matière des droits de l'homme, on ne peut admettre — en tout cas pas moi — non pas l'approbation mais une certaine forme de quasi-compréhension. En fait, selon vous et pour parler comme un professeur, M. Kabila n'a pas réussi, mais n'est pas non plus busé; il aurait plutôt une «balance». Cette compréhension vous fait dire, entre autres — je vous cite — que le Congo est un jeune État, que les Européens doivent se garder d'y exiger la même démocratie que nous, que, pour vaincre le désordre et l'anarchie, la ligne n'est pas toujours très claire entre le respect de la légalité et l'arbitraire et, enfin, qu'il est plus facile de disserter sur les droits de l'homme quand on est à 7000 kilomètres.

Or, pendant que vous dites cela, au même moment, je découvre des extraits de presse, et non pas des documents de sympathisants, que j'ai reçus par paquets et auxquels je voue du respect mais que je considère comme étant éventuellement suspects. Moi, petit responsable politique, faisant confiance à notre démocratie, i'ai essayé de m'informer pendant que vous étiez là-bas et au cours des semaines qui ont précédé et suivi votre séjour au Congo, au sujet de l'organisation démocratique de ce pays. J'ai lu au mois de février, dans les journaux qui sont à notre disposition, qu'à Kinshasa, des militaires ont expulsé une centaine de familles pour prendre leur place, qu'on est sans nouvelles d'un certain nombre d'engagés politiques, de militants des droits de l'homme, que les partis politiques sont interdits, de même que

les manifestations publiques, qu'il y a des actes d'intimidation, de répression à l'encontre de la presse.

Toujours au mois de février, la presse ici présente a révélé nombre d'incapacités, de corrompus dans l'entourage immédiat de M. Kabila.

On y apprend que les anciens partis font bloc contre le régime devant les actes d'arbitraire. On apprend qu'il y a quelques semaines vingt et une personnes, dont des civils, ont été exécutés à la suite d'un jugement par un tribunal militaire, même s'il apparaît que quelques autres — c'est une bonne nouvelle — n'ont pas été condamnés.

On apprend que les militaires rançonnent les commerçants, les passants. On reparle d'infractions punies à coups de chicottes administrés publiquement, de cellules constituées par le parti kabilien chargées d'organiser la délation, de dénoncer les opposants, sans oublier l'annulation de la Conférence nationale pour la reconstruction.

On apprend dans un autre journal que des militants de l'UDPS notamment ont été amenés vers des destinations inconnues.

Tout cela pendant et après votre séjour.

Hier soir encore, en rentrant chez moi, j'apprends qu'une enquête est en cours étant donné que des milliers d'enfants — quelque 18 000 — avaient été enrôlés de force dans l'armée de M. Kabila.

Dès lors, monsieur Hasquin, je voudrais terminer ce point en vous condamnant au nom des Droits de l'Homme et de la conception que l'on peut avoir du fonctionnement démocratique d'un pays. Ecoutez la conclusion d'un juriste congolais, parue dans Le Soir du 17 février: « Nous disons, de la manière la plus ferme, non au clonage du mobutisme, car la reconstruction nationale ne doit pas servir d'alibi à l'arbitraire. La réhabilitation du secteur de la santé, la construction des routes ou la revalorisation de l'enseignement ne justifient nullement que les libertés fondamentales soient suspendues, n'en déplaise au ministre Hervé Hasquin, dont les propos après son voyage à Kinshasa, insinuent que la pratique de la démocratie serait évaluée selon les latitudes: exigeant au sein de l'Union européenne mais malléable dans les nations du tiers monde. C'est nier l'universalité des droits de l'homme. Et quel mépris pour le peuple du Zaïre!».

En conclusion, monsieur Hasquin, j'aimerais que vous répondiez à ces différentes critiques. Votre démission a été demandée dans une autre assemblée. Nous n'avons pas le droit de le faire. Toutefois, connaissant votre rigueur, votre sévérité et vos exigences par rapport à vos semblables, au nom de cette cohérence, vous devriez, me semble-t-il, donner votre démission. Je ne suis pas certain que ce sera le cas.

S'il apparaît, monsieur Hasquin, au nom de mon libre examen...

M. Hervé Hasquin, président du Collège. — Ah!?

M. Michel Lemaire. — ...que je me suis trompé, je vous le dirai.

En attendant, par rapport à la façon — qui vous rend si sympathique — dont vous exercez la collégialité, le partage de l'information et du pouvoir, la moindre des choses serait que vous vous excusiez auprès de vos collègues ministres ainsi qu'auprès de notre Assemblée. En effet, j'ai la conviction que vous l'avez discréditée jusqu'à présent. En tout cas, j'estime indispensable que vous rectifiez les propos injurieux que vous avez tenus envers une personne, sa famille et les membres de son peuple. Au cas où vous ne le feriez pas, par anticipation, et au nom du groupe PSC de cette Assemblée, je présente mes excuses à M. Tshisekedi, indépendamment de ses faiblesses et de ses

défauts, ainsi qu'à sa famille et à ceux de ses compatriotes qui se sont sentis humiliés par vos propos. (Applaudissements sur les bancs PSC.)

M. le Président. — La parole est à Mme Nagy pour développer son interpellation jointe.

Mme Marie Nagy. — Monsieur le Président, Monsieur le président du Collège, chers collègues, situation paradoxale, situation qui à certains points de vue, friserait peut-être le ridicule, mais situation qui oblige un membre de cette Assemblée à interpeller le ministre-président du Collège.

Monsieur Hasquin, lors de votre départ en République démocratique du Congo, un premier communiqué de presse, laissait déjà entrevoir toute la confusion et tous les problèmes qui allaient suivre. En effet, vous annonciez bien que vous partiez en tant que responsable de la Commission, c'est-à-dire responsable d'un certain nombre de matières qui nous sont soit déléguées par la Communauté française, soit transférées, mais vous faisiez également mention de vos compétences en tant que ministre régional, et nous avons appris au Conseil de la Région que le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale n'avait même pas été informé de votre voyage. De plus, vous avez annoncé que vous alliez voir comment la représentation francophone était assurée au Congo.

Vous mélangez complètement toutes les compétences, ce qui provoque une très grande confusion.

Vous avez fait état de vos rencontres, notamment avec les responsables économiques, le président de la Banque nationale, et nombre de personnes qui, en réalité, ont peu, si pas rien, à voir avec vos compétences.

Je voudrais donc, monsieur le président du Collège, vous poser une question toute simple: quelles sont les retombées de votre voyage pour la Commission? Je voudrais également savoir quelles sont les retombées concrètes pour le peuple congolais qui est, peut-être plus que d'autres, demandeur d'un certain nombre d'aides dans des matières telles que la santé mentale, les politiques en faveur des handicapés, etc., matières qui sont effectivement de la compétence de notre institution.

Je souhaiterais que vous soyez très précis sur les retombées, non pas pour votre image personnelle ni pour l'image générale de la Belgique que vous n'êtes pas censé représenter, mais pour la Commission en tant que telle.

Je tiens également, monsieur le président du Collège, à dire à cette tribune, comme vient de le faire mon collègue Michel Lemaire, mais sur un autre ton, qu'un certain nombre des déclarations que vous avez faites à l'issue de votre voyage peuvent à tout le moins être qualifiées d'inconvenantes dans la bouche d'un ministre en voyage officiel.

La première de ces déclarations concerne un opposant au régime.

Je ne pense pas que la Commission soit le lieu pour discuter de la politique étrangère de la Belgique ou de la politique intérieure du Congo. Cependant, j'estime qu'un ministre n'a pas à qualifier un opposant de manière désobligeante. Selon moi, cela ne se fait pas et vous avez commis là une première erreur, monsieur le Président du Collège.

Votre deuxième erreur concerne vos déclarations sur la situation des Droits de l'Homme en général. Mon expérience personnelle me permet d'avoir un certain recul par rapport à la vision qu'ont parfois les Européens de leurs valeurs très fortes et de la manière dont les autres peuvent ou non les appliquer.

En tant que démocrate, que ce soit en Belgique ou en Afrique, l'espace que vous laissez à vos opposants est une valeur qui peut se défendre. Mais en tant que ministre en voyage officiel à l'étranger, vous avez déclaré: «Les critiques sont aisées. Ce régime part de rien. Doit-on condamner sa sévérité? On n'a

jamais eu de scrupules à se promener dans des pays où les droits de l'homme et la démocratie n'étaient guère présents. S'il faut se contenter de faire des affaires avec des pays pratiquant les mêmes valeurs que les nôtres — que je suis bien sûr heureux de défendre — il faudrait fortement limiter notre cible».

Selon moi, monsieur le président du collège, il est parfaitement inconvenant, inadéquat, incompréhensible, même pour un ministre, président du Collège de la Commission, de faire ce type de déclarations. Ce sont des positions que l'on peut exprimer dans des salons, dans le cadre de conversations, mais qui sont peu acceptables de la part d'un ministre en voyage.

La République du Congo se trouve dans une situation de réorganisation totale de la société, après avoir connu des années de difficultés. Il est tout à fait méritoire de la part d'un pays d'essayer de relever les défis. Toutefois, monsieur Hasquin, le respect d'opinions divergentes est valable dans ce pays-là comme dans le nôtre. Par ailleurs, ce n'est pas faire honneur à vos hôtes que de dire que ce qui est bon pour vous ne l'est pas pour eux. Une telle attitude relève d'une difficulté à admettre que les pays d'Afrique sont des pays adultes, des pays comme les autres, puisqu'au fond, vous les autorisez à faire ce que vous n'autoriseriez pas pour nous.

Je souhaiterais donc connaître les retombées de ce voyage pour la Commission, son imputation budgétaire exacte. Je voudrais également savoir si vous avez reçu des commentaires de la Cour des Comptes ou de l'Inspection des Finances à ce sujet.

Enfin, je ne pense pas que Bruxelles, et plus particulièrement les francophones, sortiront grandis de ce genre de publicité. Par ailleurs, il ne me paraît pas bon pour l'image de la Belgique que chacun, dans ce pays, parte en voyage et tienne des propos qui relèvent de la politique diplomatique générale de la Belgique, sans même informer ou consulter ses collègues.

Il y a là un défi important à relever, dans le cadre de la Belgique fédérale, car vu de l'extérieur, cela fait plus que désordre! (Applaudissements sur les bancs ECOLO.)

## M. le Président. — La parole est à Mme Dupuis.

Mme Françoise Dupuis. — Monsieur le Président, monsieur le président du Collège, chers collègues, j'interviens dans ce débat dans la foulée de mon interpellation de vendredi dernier au Conseil régional. Aussi je prie les collègues de m'excuser s'il m'arrive de répéter les propos que j'y ai tenus. Car enfin, il n'y a pas 36 manières d'exprimer les quelques idées que je voudrais mettre en évidence. A la réflexion, ces idées qui sont au nombre de quatre, ont plus à voir avec l'évolution de la démocratie qu'avec le Congo ou la Commission.

Tout d'abord, monsieur le président du Collège, vendredi dernier au Conseil régional, vous n'avez pas daigné me répondre ni d'ailleurs aux membres de l'opposition. Plus tard dans la journée, dans le cadre d'un autre débat, vous avez publiquement justifié ce refus par le choix que vous aviez fait d'un autre lieu pour les interpellations. Au Parlement, ce ne sont pas les ministres qui choisissent, ce sont les parlementaires. C'est le Bureau élargi, c'est le Président de l'Assemblée! Et lorsqu'une interpellation est reçue, je ne pense pas que le ministre puisse s'y soustraire. Vous me direz sans doute que c'est sans importance car votre collègue monsieur Chabert a répondu.

Je rappellerai un incident de la même veine qui s'est produit au Conseil régional et qui montre combien il faut être vigilant: lorsqu'il y a quelque temps, un orateur non inscrit, M. Adriaens en l'occurrence, est monté à la tribune; comme le Président lui faisait remarquer qu'il n'avait pas droit à la parole et qu'il était prêt à redescendre de cette tribune; vous avez monsieur Hasquin, réagi avec aplomb en disant que vous aviez «autorisé» M. Adriaens à vous répondre.

Il s'agit là de réflexes qui nous dérangent quelque peu! Où sommes nous?

Il n'y a pas de grands parlements ni de petits parlements. Il y a un certain nombre de principes dans un parlement. Les parlementaires ont pour tâche de contrôler l'Exécutif et pour droit et devoir de l'interpeller s'il échet, là où ils le décident, et quand ils le décident. Je crains donc que toute autre interprétation ne soit contraire aux règles de la démocratie, déjà si fragile et mise à mal par des processus que l'historien que vous êtes n'aura aucun mal à reconnaître et à nommer. Mettez donc vos qualités, qui sont évidentes, à servir la démocratie et non à l'affaiblir.

J'en arrive au deuxième point: malheureusement, je ne pense pas que c'est ce que vous avez fait en République démocratique du Congo le mois dernier.

J'avais rappelé au Conseil régional que c'était l'information selon laquelle la famille Tshisekedi portait plainte pour diffamation qui m'avait décidée moi, chef d'un groupe de la majorité, à interpeller l'Exécutif. Les propos que vous avez tenus à l'encontre de M.. Tshisekedi sont tellement incroyables que ... j'aurais vraiment voulu qu'ils soient immédiatement démentis ...

# M. Hervé Hasquin, président du Collège. — Cela a été fait.

Mme Françoise Dupuis. — ... qu'un journaliste se soit trompé, que vous vous soyez senti mal compris ou que vous ayez proposé vos excuses. Mais — puisque la plainte était là —, rien de tel.

Donc, je le répète, que ce soit au Conseil régional ou dans cette Assemblée, aucun parlementaire ne peut cautionner des propos, que nous ressentons comme méprisants, gratuits, déplacés, prononcés par un ministre en exercice à l'encontre d'un leader de l'opposition, dans un pays où il est en visite officielle, propos tenus dans des circonstances extrêmement pénibles pour l'intéressé.

Aussi, je réitère la question déjà posée. Allez-vous faire des excuses? Exprimer des regrets? Ce serait le plus simple. Vous diriez que vous vous êtes laissé emporter, ce ne serait pas la première fois.

Troisième point: je m'interroge aussi, avec d'autres, sur le but et le contexte de votre voyage.

Vous êtes parti comme ministre-président de la Commission, chargé des relations extérieures. Mais pour faire quoi? J'ai déjà souligné, là où il se doit, le caractère éminemment économique de votre déplacement, s'agissant, à travers les contacts mis en évidence et le type de publicité qui y a été donnée, de créer ou de recréer des conditions propices aux investissements étrangers au Congo, notamment dans le domaine de l'infrastructure des transports. Vous avez disserté sur les temps bénis de la colonisation, mais c'est un autre débat...

Vous avez rencontré le Président Kabila, sept de ses ministres, le Gouverneur de la banque centrale et les principaux opérateurs économiques. Tout cela aux frais, si je puis dire, de la Commission.

Certes, on peut discuter de ce qui peut ou doit se faire au Congo ou en Afrique mais je n'ai pas l'intention de le faire ici et aujourd'hui.

Par ailleurs, vous étiez accompagné d'une équipe de journalistes composée de personnes qui ne sont pas spécialement celles qui suivent les dossiers de l'Assemblée communautaire!

Je n'interrogerai pas sur le coût d'une telle mission, d'autres l'ont déjà fait, mais bien sur l'objectif de ce voyage. Quel dossier de la Commission alliez-vous négocier? Quelle compétence fonctionnelle alliez-vous relayer? Qu'aviez-vous comme mandat pour engager le Collège dans une de ses compétences? En ce qui me concerne, je reste persuadée que tel n'était pas l'objet de votre voyage.

Autre débat: qu'est-ce que la Commission peut faire pour le Congo et ses immenses besoins? Il m'apparaît que vos propos à cet égard ont été superficiels et ne sauraient être suivis d'effet concret, par manque — hélas — de budget, manque de réalisme, manque de concertation.

Mais j'espère que vous allez me démentir et que nous pourrons dire aux responsables congolais, tant de la majorité que de l'opposition, que nous allons vraiment faire quelque chose pour eux.

Quatrième point: M.Tshisekedi est francophone, je vous le rappelle. Ce n'est pas la moindre incohérence dans vos propos que de l'avoir traité comme vous l'avez fait. Nous avons besoin d'une cohérence dans nos relations extérieures. Il ne suffit pas d'aller à l'étranger défendre notre image, en tout cas pas comme vous l'avez fait!

Quand allez-vous nous proposer les éléments d'une discussion de fond sur la politique de relations extérieures de la Commission? Que cette politique soit axée sur la francophonie est logique; encore faut-il qu'elle se place dans le cadre de propositions démocratiques et sans ambiguïté. Tant en Afrique qu'à Bruxelles, la diplomatie a ses règles, et il me paraît — à première vue en tout cas — que vous en avez enfreint deux, par vos propos à l'encontre de M. Tshisekedi et par le dérapage concernant les objectifs de votre voyage.

Mutatis mutandis les questions que je posais au Conseil régional sont donc bien d'actualité:

A quel titre vous êtes-vous présenté aux autorités de la République Démocratique du Congo et y avez-vous fait les déclarations publiques reprises par la presse?

Cette visite s'est-elle faite en concertation avec vos collègues du Collège, et vos prises de position engagent-elles collégialement ce dernier?

Votre mission devant avoir, en tout état de cause, une valeur diplomatique, était-il, dès lors, approprié, à l'issue de ce voyage, de tenir des propos qui peuvent être considérés comme injurieux à l'égard d'un leader de l'opposition congolaise?

Je vous remercie de bien vouloir me répondre sur ces points, et je répète qu'il me semblerait indiqué que vous puissiez d'une manière ou d'une autre, exprimer vos regrets à la famille Tshise-

Il n'y a jamais de déshonneur à reconnaître une erreur.

(Applaudissements sur les bancs socialistes.)

**M. le Président.** — La parole est à M. Hasquin, président du Collège.

M. Hervé Hasquin, Président du Collège. — Monsieur le Président, chers collègues, je suis heureux de pouvoir enfin monter à la tribune pour répondre à certains propos parfois malveillants, parfois mal informés. J'ose espérer qu'ils étaient dus à de la distraction et pas simplement à une volonté de se faire remarquer en faisant des procès d'intention.

C'est à l'invitation du Ministre du Plan de la République démocratique du Congo, M. E. Mbaya, que je me suis rendu au Congo du 13 au 16 février 1998.

J'y ai été invité au titre de ministre bruxellois, président du Collège de la Commission communautaire française chargé des Relations internationales. Il s'agissait d'une mission exploratoire dans le cadre du processus de reconstruction nationale du pays. L'ensemble de cette mission s'est déroulé sur le territoire de la zone urbaine de Kinshasa.

La délégation se composait, outre de votre serviteur, de deux de mes collaborateurs et de M. Kita Phambu, coordinateur de la Conférence nationale de reconstruction en Europe.

J'avais également invité pour ce déplacement la presse télévisée de la RTBF, d'RTL et de Télé-Bruxelles, ainsi qu'un journaliste de l'Agence Belga.

Trop souvent, le seul message qui était diffusé dans les médias belges avant mon départ était celui d'un Congo en proie aux problèmes résultant de la guerre et de ses conséquences, tels ceux non négligeables des réfugiés et des risques d'épidémies et de disette.

L'importance de ces drames humanitaires ne pouvait toutefois pas continuellement masquer le nouvel élan que la société congolaise veut donner à la reconstruction de son pays. Les atermoiements politiques en Belgique quant au soutien de notre pays à la République démocratique du Congo n'aboutissent en effet qu'à ralentir cette volonté de chasser les démons qui ont fait la honte de ce pays: la dictature, la corruption et l'insécurité.

Respectant la jurisprudence de la Cour des Comptes en ce qui concerne les voyages ministériels, les frais de voyage des journalistes, de mes collaborateurs et de moi-même ont été supportés sur le montant qui est alloué au fonctionnement de mon cabinet, et sur l'allocation budgétaire prévue à cet effet, intitulée «Frais de mission et de réception des membres du Collège et des membres de cabinet».

Enfin, les frais du coordinateur de la Conférence nationale de reconstruction, qui nous a accompagné à titre d'expert, ont tout naturellement été imputés sur l'allocation budgétaire prévue au sein de la division 30, intitulée «Relations internationales et politique générale». A vrai dire, 95% des frais relatifs aux journalistes ont été supportés par mon cabinet.

Ensuite, pour répondre à la question précise que vous me posez, monsieur Lemaire, ce voyage s'est déroulé, contrairement à tout ce que j'ai entendu dire, dans la plus parfaite concertation avec les autres niveaux de pouvoir concernés et en premier lieu, avec le Gouvernement fédéral. J'ai tenu au courant ce que ne font pas la plupart des autres ministres quand ils voyagent — le Ministre fédéral des Affaires étrangères, M. Derycke, qui a mis ses services à ma disposition afin que mon déplacement soit le plus profitable possible. Pour ma part, j'ai toujours agi envers les autorités fédérales avec correction et transparence, et la liaison a été permanente, parfaite et excellente, je tiens à le souligner, entre mon cabinet celui du Ministre des Affaires étrangères, en particulier avec le chef de cabinet du Ministre, M. Haesendonck, que j'ai eu l'occasion de rencontrer et que mes collaborateurs ont vu plusieurs fois avant mon départ pour le Congo.

Ainsi, j'ai souhaité que l'Ambassadeur belge en République démocratique du Congo m'accompagne lors de chacune de mes visites présidentielles, ministérielles et autres.

Dès mon retour, j'ai envoyé au Roi, au Premier Ministre et, évidemment, au Ministre des Affaires étrangères, un rapport circonstancié de plus de vingt pages, relatant l'ensemble des rencontres et visites que j'ai eues durant mon séjour à Kinshasa et, en quelque sorte, l'équivalent d'une sténographie des différents entretiens que j'avais eus au niveau le plus élevé.

De même, cette mission s'est réalisée en parfaite coordination avec le Commissariat général aux Relations internationales qui, je vous le rappelle, est sous l'autorité directe du Ministre du Gouvernement de la Communauté française chargé des Relations internationales, M. Ancion. Il s'agit, à cet égard, de la concrétisation de l'accord de coopération entre le Gouvernement de la Communauté française et le Collège de la Commission communautaire française relatif aux modalités d'exercice des Relations internationales de la Commission communautaire française, qui vous sera prochainement soumis sous la forme d'un projet de décret d'approbation accompagné d'une déclaration de politique générale qui est actuellement à l'étude et en cours de rédaction en liaison directe avec les services du CGRI. J'espère que cela peut vous rassurer, madame Dupuis.

Mme Françoise Dupuis. — Je ne suis pas rassurée, mais je me réjouis.

M. Hervé Hasquin, président du Collège. — Monsieur Lemaire, sur ce point, je tiens à vous dire que la signature de l'accord de coopération entre le Gouvernement de la Communauté française et le Collège est intervenue il y a de très nombreux mois. Cependant, un projet de décret doit être voté par cette assemblée. Or, ce projet de décret est depuis environ cinq à six mois au Conseil d'État. Dès qu'il nous parviendra, il sera soumis à cette Assemblée.

Force est donc de constater que c'est d'un revers de la main qu'il m'est permis de rejeter les critiques de manque de concertation dans le cadre de mon déplacement en République démocratique du Congo, déplacement dont mes collègues du Collège de la Commission communautaire française avaient été dûment avertis. Ce qui n'est jamais le cas lorsqu'il s'agit des déplacements du ministre des Relations extérieures du Gouvernement de la Région de Bruxelles-capitale.

Toutefois, la concertation ne signifie pas la tutelle. Je rappelle, et en particulier aux responsables de la réforme institutionnelle de la Saint-Quentin, que la Commission communautaire française est désormais une entité fédérée à part entière, au même titre que les autres entités du pays.

En ma qualité de président du Collège de la Commission communautaire française chargé des Relations internationales, je n'ai aucune obligation d'informer quelque mnistre d'une autre entité fédérée que ce soit. La Commission communautaire française a le droit d'agir en parfaite autonomie, à la même enseigne qu'une autre entité fédérée. Cela a d'ailleurs été confirmé tant par la Cour d'arbitrage que par la section de législation du Conseil d'État.

Il n'en reste pas moins vrai que dans ma conception d'un fédéralisme de coopération, j'ai agi en parfaite harmonie avec le Gouvernement fédéral, le chef de sa politique étrangère et le responsable du CGRI.

## M. Michel Lemaire. — Cela, nous le savions.

M. Hervé Hasquin, président du Collège. — Monsieur, je ne vous ai pas interrompu, aussi de grâce ... Je conçois que ma réponse vous dérange après tout ce que avez raconté! Veuillez me laisser poursuivre.

La visite de la ministre-présidente du Gouvernement de la Communauté française au Rwanda, initiative que je soutiens et que je salue d'ailleurs, n'a, de la même manière, pas dû obtenir l'accord du Gouvernement fédéral ou de la Région wallonne. Je ne puis donc accepter que certains, pour des raisons politiciennes, oublient que la Commission communautaire française est désormais également une entité fédérée, disposant de compétences décrétales exclusives et de compétences propres en matière de Relations internationales.

Mais, par ailleurs, dans la volonté de respecter le principe du fédéralisme coopératif, ainsi que celui de loyauté fédérale ces derniers temps si souvent battue en brèche par certains, la visite que j'ai effectuée à Kinshasa s'est déroulée, comme je vous l'ai dit, en parfaite concertation et en parfaite transparence avec le ministre des Affaires étrangères du Gouvernement fédéral. Certains ministres des Relations internationales d'entités fédérées ne peuvent d'ailleurs en dire autant. Toutefois, pour ma part, je refuse de m'immiscer dans les compétences d'autres Communautés ou Régions du pays.

Venons-en maintenant au but de ce déplacement pour lequel j'ai déjà entendu tout et n'importe quoi, et surtout n'importe quoi.

Invité par le ministre du Plan, je me devais, par respect envers la République démocratique du Congo, d'accepter cette invitation.

Les objectifs que j'avais fixés à mon séjour s'articulaient autour de trois axes principaux.

Le premier était un volet exploratoire. En effet, en premier lieu, il me semblait qu'une vision la plus large et la plus exacte possible de la situation du pays en général et de la ville de Kinshasa en particulier, était le préalable à tout partenariat éventuel entre les autorités congolaises et la Commission communautaire française.

C'est dans ce sens que j'ai rencontré le président de la République, M. Kabila, les principaux ministres de son gouvernement, le gouverneur de la ville de Kinshasa, le gouverneur de la Banque Centrale, des responsables économiques et divers membres de la société civile.

C'est fort de ces rencontres que j'ai pu constater que tant le Gouvernement Kabila que la société civile congolaise attendent énormément de la Belgique et sont demandeurs d'un partenariat privilégié entre notre pays et le leur.

A mon retour en Belgique, j'ai répercuté cette demande de la meilleure façon possible.

En second lieu, il s'agissait d'assurer la visibilité de la Commission communautaire française et de Bruxelles. La visibilité de la Commission communautaire française à Kinshasa est désormais assurée par la délégation Wallonie-Bruxelles du Commissariat général aux relations internationales, en vertu de l'accord de coopération conclu entre la Commission communautaire française et la Communauté française de Belgique, qui vous sera, comme je vous l'ai déjà dit, soumis prochainement sous forme de projet de décret d'approbation.

Dans un pays en pleine déliquescence, et alors que l'une après l'autre, les coopérations étrangères prenaient le chemin du départ, le CGRI a su faire preuve de constance, tant dans sa présence sur le terrain que dans son approche de la coopération, inspirée par un souci permanent de promouvoir le partenariat. La société civile kinoise, ses intellectuels et ses créateurs ont ainsi pu compter sur le soutien de la délégation. A titre d'exemple, celle-ci constitue à la suite des différents pillages, la seule bibliothèque francophone de référence à Kinshasa et d'ailleurs sur l'ensemble du territoire de la République démocratique du Congo. En tant que président du Collège de la Commission communautaire française chargé des Relations internationales, je tiens d'ailleurs ici à saluer l'action qu'a menée le Gouvernement de la Communauté française sur le plan des Relations internationales à Kinshasa.

Force est cependant de constater que Bruxelles est le parent pauvre au niveau de l'information disponible. L'envoi de livres et de documentation sur Bruxelles et notre institution doit contribuer positivement à en améliorer la visibilité. La Délégation pourra ainsi servir d'instrument efficace pour affirmer la présence de la Commission communautaire française et de Bruxelles à Kinshasa.

Quant aux possibilités concrètes d'intervention de la Commission communautaire française, elles sont déjà à l'étude et seront proposées aux Membres du Collège sectoriellement compétents ainsi que cela s'est passé lors de mon voyage exploration au Nouveau Brunswick et au Québec.

C'est exactement la même procédure qui est suivie. Ces interventions concrètes de la Commission communautaire française contribueront activement au rayonnement de notre Institution et à son affirmation dans l'espace francophone international.

Enfin, cette mission avait pour but de raffermir les liens entre les entités de l'espace international francophone.

La République démocratique du Congo est le deuxième pays francophone au monde. Cependant, le français n'étant pas la langue maternelle des Congolais, le passage à une autre langue internationale n'est pas du domaine de l'inconcevable.

Au cours des différents entretiens que j'ai eus avec les responsables politiques, je n'ai eu de cesse de plaider en faveur de l'espace culturel francophone. L'intérêt que la Commission

communautaire française a porté à la République démocratique du Congo par ma visite, les suites concrètes qui sont envisageables et les relations culturelles au sens large, qui pourraient se renforcer, sont de nature à confirmer la présence de la langue française dans ce pays. Cela contribue également à l'affirmation de Bruxelles capitale internationale de langue française.

Je comprends donc pourquoi certains hommes politiques flamands n'apprécient guère qu'un ministre bruxellois, président d'un exécutif francophone, contribue au rayonnement international de Bruxelles à l'étranger.

Je suis, par contre, extrêmement déçu des réactions de certains politiques francophones qui semblent considérer comme un acquis irrévocable le fait que la politique internationale fédérale dépende désormais des partis du nord du pays.

En outre, si je me suis déplacé en République démocratique du Congo au titre de président du Collège de la Commission communautaire française, cela ne m'a pas empêché de rester citoyen belge, homme politique bruxellois et, surtout, démocrate.

A cet égard, j'avais averti dès avant mon déplacement que je m'enquerrais avec insistance du sort des Belges qui étaient alors détenus ou maintenus en résidence surveillée à Kinshasa. J'avais d'ailleurs prévenu de mes intentions le ministère des Affaires étrangères, l'ambassade belge au Congo, mais également l'ambassadeur du Congo à Bruxelles. Mme Kasa-Vubu, se rendant elle-même à Kinshasa huit jours avant moi, que j'ai rencontrée quarante-huit heures avant son départ, ainsi que certains proches du gouvernement Kabila, à Bruxelles, au travers d'une filière universitaire.

Ma visite à Kinshasa a de la sorte constitué le point de départ de la libération des Belges encore détenus et de plusieurs prisonniers politiques qui, à l'exception de trois, ont tous été libérés dans les quarante-huit heures qui ont suivi mon départ.

# M. Denis Grimberghs. — C'est vous qui avez payé?

- M. Hervé Hasquin, président du Collège. Monsieur Grimberghs, vous vous aventurez sur un terrain extrêmement dangereux.
- M. Denis Grimberghs. Alors faites attention à ce que vous dites.
- M. Hervé Hasquin, président du Collège. Vous connaissez peut-être mal le pourquoi des difficultés d'un certain nombre de sociétés établies au Congo dont on s'est aperçu que, depuis quinze ans, elles n'avaient plus payé l'impôt sur les sociétés, préférant arroser tel ministre de l'ancien régime ou tel haut fonctionnaire de l'État zaïrois. Je vous en prie, monsieur Grimberghs, je crois qu'en l'occurrence vous ne savez pas de quoi vous parlez.

Ma visite à Kinshasa a dès lors constitué le point de départ de la libération des Belges encore détenus et de plusieurs prisonniers politiques.

M. Denis Grimberghs. — Vous n'avez rien fait pour la libération de ces gens.

# M. Michel Lemaire. — Et Claeys aussi?

- M. Hervé Hasquin, président du Collège. Oui, monsieur, parce que c'était prévu au programme. Dix jours avant mon arrivée, on savait que ce dossier serait sur la table. Je viens de vous expliquer par quelle filière.
- M. le Président. Je voudrais rappeler que ceux qui ont interpellé ont un droit de réplique et par conséquent il est logique

que le ministre puisse développer son discours tout comme les intervenants ont pu le faire.

M. Denis Grimberghs. — Le ministre n'a pas été interrogé sur ce point.

M. Hervé Hasquin, président du Collège. — En ce qui concerne l'arrestation de M. Tshisekedi et de sa relégation dans son village natal, je n'ai eu de cesse de déplorer et de dénoncer cette mesure peu démocratique. Dans chacune des entrevues que j'ai eues tant avec le Président de la République démocratique du Congo, M. Kabila, qu'avec les principaux ministres de son gouvernement, j'ai abordé avec franchise, clarté et fermeté la question de la relégation de M. Tshisekedi dans son village natal. J'ai systématiquement plaidé en sa faveur.

En l'occurrence, la diplomatie ne se fait pas par communiqués de presse; il est beaucoup plus efficace de dialoguer. Je ne puis donc accepter qu'aujourd'hui une frange minoritaire de l'UDPS m'attaque en déformant mes propos. A mon retour de Kinshasa, j'ai relaté de manière objective le discrédit certain dont a souffert l'image de M. Tshisekedi en raison de son comportement ambigu lors des dernières années du régime Mobutu.

A cet égard, j'insiste sur le fait qu'une interview reproduite dans la presse écrite — vous le savez tous, ne soyons pas hypocrites — ne s'identifie pas à un exercice de sténographie. J'ai déclaré que si M. Tshisekedi a été perçu comme le bouffon de Mobutu — et c'est ce que j'ai déclaré —, c'est en raison de sa participation équivoque au système mis en place par l'ancien régime dans les derniers mois qui ont précédé sa chute.

Est-ce moi qui ai dit cela? Mais enfin ..., je vous renvoie à de bonnes lectures. J'ai sous les yeux le Journal Le Soir du 22 novembre 1996 page 8 où l'on peut lire un grand titre « Quand Tshisekedi fait allégeance à Mobutu ». Cet article signé par Mme Véronique Kiesel est un article destructeur en ce qui concerne l'image de M. Tshisekedi, il conclut en ces termes: «Comme l'explique, désabusé, un opposant zaïrois: «Le seul mérite de cette transition qui s'éternise, c'est de faire tomber les mythes, et d'aider ainsi la population à ouvrir les yeux, ...» A propos de l'attitude de M. Tshisekedi dans les dernières semaines du régime Mobutu, je vous lirai un communiqué de presse fait à Bruxelles le 24 novembre 1996 par l'UDPS, Fédération de Bruxelles et du Grand-Duché de Luxembourg. Je vais vous en donner une lecture exhaustive. Le communiqué s'intitule « Mise au point ».

Suite au voyage controversé et inopportun de M. Etienne Tshisekedi Wamulumba en France où il a rencontré M. Mobutu Sese Seko le jeudi 21 novembre 1996.

Pour couper court à tout amalgame et éviter à l'UDPS de porter une quelconque responsabilité dans ce qui paraît à l'évidence comme une démarche individuelle et désespérée de M. Tshisekedi en quête d'un poste ministériel auprès de son vieil ami malade, les cadres et membres de l'UDPS de la Fédération de Belux se font un devoir d'éclairer l'opinion publique sur cette visite, qui sonne le glas de la capitulation de M. Tshisekedi.

Il convient de signaler qu'au départ de Kinshasa, M. Tshisekedi, ex-chef de file de l'opposition, n'a reçu aucun mandat de la part de l'UDPS ni de la part de l'opposition zaïroise pour engager des conciliabules avec M. Mobutu; par conséquent, tout ce qu'a pu faire et déclarer M. Tshisekedi en France auprès de son ami M. Mobutu ou des médias n'engage que sa propre personne.

Pour nous, cadres et membres de la Fédération de l'UDPS de Belux, la proclamation d'allégeance à Mobutu de M. Tshisekedi et son désir obsessionnel d'être désigné Premier ministre par le même Mobutu, en violation des textes constitutionnels de la transition, consacrent de manière formelle son retour au bercail mobutiste.

Tout en le désavouant totalement, et prenant acte du déviationnisme de M. Tshisekedi, les cadres et membres de la Fédération de l'UDPS de Belux demandent à l'organe suprême du Parti, à savoir le Collège des Fondateurs, de prendre immédiatement les mesures disciplinaires à l'encontre de son auteur, comme cela fut le cas avec les Ngalula Pandarzila, Faustin Birindua, etc.»

Quand je vous explique — chose qui m'a été confirmée par beaucoup d'amis ou anciens amis de M. Tshisekedi, que j'ai eu l'occasion de rencontrer à Kinshasa — qu'il s'était discrédité aux yeux de beaucoup de ses amis au Congo, eh bien oui, les choses sont telles.

J'ai d'ailleurs déclaré à la presse congolaise qu'il était navrant qu'un leader charismatique qui avait eu la possibilité de renverser le régime de Mobutu ait raté une occasion majeure de le faire.

De même, je n'ai jamais déclaré que les pays du tiers monde n'avaient pas besoin de démocratie. J'ai, au contraire, insisté sans cesse sur la nécessité pour la République démocratique du Congo de s'engager dans un processus de démocratisation solide et irréversible.

Ne faisons pas semblant de ne pas savoir que la mise en place d'un système réellement démocratique exige du temps et des moyens. La Belgique devrait jouer, dans ce domaine, un rôle majeur.

J'ai également souligné que, dans un Etat neuf, en pleine mutation, il est difficile d'imaginer que les droits de l'homme puissent être garantis, du jour au lendemain, de manière aussi efficace que dans les vieilles démocraties d'Europe occidentale.

En effet, la démocratie ne s'invente pas. C'est le fruit d'une éducation, d'une tradition, d'une culture.

En ce qui concerne ma position à l'égard du gouvernement Kabila, je suis outré de la mauvaise foi intellectuelle de certains.

Sachant toutefois que d'aucuns avaient la mémoire courte et plutôt sélective, je tiens à rappeler qu'ils se sont tus lâchement lors des visites effectuées tant par des ministres du gouvernement fédéral que du gouvernement de la Communauté française en République populaire du Vietnam dans le cadre du dernier sommet de la francophonie. Comme si le Vietnam était un pays démocratique! Je les invite donc à prendre connaissance du dernier rapport d'Amnesty International pointant les nombreuses violations des droits de l'homme commises par le régime vietnamien.

Je m'interroge sur les raisons de ce mutisme dans ce cas et de cette volubilité en ce qui concerne le nouveau régime en place en République démocratique du Congo. Peut-être est-ce parce qu'en République démocratique du Congo, à la différence de la République populaire du Vietnam la presse n'est pas inféodée au régime.

Je vais, si vous le permettez, jouer au jeu des devinettes et procéder à un certain nombre de lectures:

«Cette année encore, des objecteurs de conscience ont été emprisonnés. Deux autres personnes ont été placées en détention pour raison d'opinion. De nombreux cas de tortures et de mauvais traitements en détention ont été signalés.

Certaines personnes placées en détention provisoire étaient détenues dans des conditions assimilables à un traitement cruel, inhumain et dégradant. Ces conditions ont d'ailleurs été fatales à plusieurs prisonniers. Les forces gouvernementales engagées dans le conflit se sont rendues responsables de violations des droits de l'homme, de massacres de civils, d'emprisonnements sans procès, de tortures, de mauvais traitements et d'exécutions extrajudiciaires. Malgré la promesse d'instituer un moratoire sur les exécutions, au moins cent quarante condamnés à mort auraient été exécutés. A la fin de l'année, on estimait que les

prisons abritaient 500 à 600 personnes condamnées à la peine capitale.

Selon certaines informations, les réfugiés et les demandeurs d'asile ne bénéficiaient toujours pas d'une protection juridique satisfaisante. Des groupes d'opposition se seraient aussi livrés à des exactions.»

De qui s'agit-il? De la Russie, ce pays d'où voici quinze jours, M. Derycke, accompagné de Sa Majesté le Roi et de la Reine, et de tout un aréopage de la société belge, lançait un appel à la République démocratique du Congo pour qu'on respecte les droits de l'homme. Or, je n'ai entendu personne reprocher la visite du Souverain et du ministre des Affaires étrangères, M. Derycke, en Russie, alors que les droits de l'homme n'y sont guère respectés.

Je prendrai un autre exemple: «Des détracteurs du gouvernement, parmi lesquels des défenseurs des droits de l'homme et des journalistes, ont été victimes d'arrestations arbitraires, de mauvais traitements, de tentatives d'exécution extra judiciaire, ainsi que d'autres formes de violation de leurs droits fondamentaux. Des dizaines de milliers de personnes soupconnées d'avoir participé au génocide de 1994 ont été arrêtées, souvent de façon arbitraire. A la fin de l'année, le nombre des prisonniers détenus sans jugement s'élevait à plus de 92.000. Certains ont subi des mauvais traitements. La plupart ont été soumis à des conditions carcérales extrêmement pénibles, qui ont causé la mort d'un grand nombre de personnes. Les premiers procès des personnes accusées d'avoir pris part au génocide n'étaient pas conformes aux normes internationales en matière d'équité. Des cas de disparition ont été signalés. Des centaines de civils ont été exécutés de façon extra-judiciaire par l'armée. Le gouvernement a envoyé, contre leur gré, près de 400 réfugiés vers le Burundi. Les groupes armés d'opposition ont commis de graves exactions, notamment des homicides délibérés et arbitraires.»

Cela se passe de commentaires. Vous avez compris qu'il s'agissait du Rwanda.

A-t-on reproché à Mme Onkelinx d'aller ces derniers jours au Rwanda? Non! Au contraire, elle a bien fait d'y aller!

Mme Michèle Carthé. — Mais quelle différence de comportement entre Mme Onkelinx et vous!

M. Michel Lemaire. — Il vaut mieux que vous ne fassiez pas la comparaison.

M. Hervé Hasquin, président du Collège. — Mais si, justement. Je vous rappelle qu'au Rwanda, il n'existe plus de parti politique toléré depuis quatre ans. On peut le comprendre après les bouleversements qui se sont passés. C'était son rôle, c'était un devoir pour Mme Onkelinx de se rendre au Rwanda. Elle ne s'y est pas rendue pour discuter de francophonie. Elle l'a d'ailleurs reconnu elle-même.

Mme Françoise Dupuis. — Mais vous bien, justement. C'est le problème!

M. Hervé Hasquin, président du Collège. — Comme la ministre-présidente de la Communauté française, j'estime qu'il faut donner une chance aux pays qui, en raison de bouleversements, doivent reconstruire les bases d'un État de droit. Si l'on veut que la République démocratique du Congo s'engage dans un véritable processus de démocratisation solide, cela exige du temps et des moyens.

A cet égard, il me semble que la Belgique doit jouer un rôle majeur. On pourrait faire le même exercice à propos du Burkina Faso, pays fort à la mode. Pour tous les pays sans exception, je vous renvoie au rapport d'Amnesty International. Il y a différentes conceptions de la coopération. Je prendrai l'exemple du Burkina Faso, qui est paraît-il le pays le plus pauvre d'Afrique.

On y a organisé la Coupe de football, si chère à notre Premier ministre. La coopération belge a dû dépenser 100 millions pour acheter un car de télévision, qui a été offert dans le cadre de la coopération belge au pays le plus pauvre du monde, car fabriqué par une firme de Vilvorde, ce qui a permis à notre Premier ministre de recevoir une invitation aux demi-finales et à la finale de la Coupe de football d'Afrique. (Protestations de M. Lemaire.)

Tout cela s'est d'ailleurs fait au grand désarroi des Burkinabés car ils avaient certainement besoin d'autre chose que d'un car de radio-télévision!

M. Michel Lemaire. — Sur ce dernier point je suis d'accord.

M. Hervé Hasquin, président du Collège. — En conclusion, ma visite qui s'est faite dans le cadre du fédéralisme coopératif que vous avez voulu instituer lors des dernières réformes de l'État avait pour but d'affirmer qu'une part importante des francophones de Belgique et leurs responsables politiques accordent une attention particulière à la situation actuelle en République démocratique du Congo.

Mon voyage a d'ailleurs été perçu comme tel à l'étranger puisque j'ai reçu depuis lors des demandes expresses de me rendre dans d'autres villes francophones de l'Afrique subsaharienne, afin de renforcer les liens entre Bruxelles, capitale francophone internationale, et ces pays.

Je désire attirer votre attention sur la nécessité de prendre peut-être quelques précautions au sujet de ce qui se dit à propos de la République démocratique du Congo, en vous lisant quelques extraits d'un document qu'un vent favorable m'a apporté—je ne sais pas qui me l'a transmis— et qui est adressé à des membres du Parlement bruxellois et apparemment du Parlement fédéral.

#### M. Michel Lemaire. — C'est un document de M. Galand.

M. Hervé Hasquin, président du Collège. — C'est effectivement un document de M. Galand, qui n'est pas spécialement de mes amis.

Je vous donne lecture d'un large extrait de ce texte: «Depuis novembre 1996, j'ai visité six fois le Congo, quatre fois le Kivu via Kigali et ensuite, en juin 1997 et février 1998, via Kinshasa. A ce titre, je souhaite vous faire part de quelques réflexions afin d'éviter que le débat au Parlement ne se limite aux seules trois positions aujourd'hui défendues dans le landerneau bruxellois et qui ne cernent pas la réalité bruxelloise.

- «1) Depuis peu, dans les milieux chrétiens, circule une note de quelques pages, un rapport confidentiel mais certifié conforme qui décrit la catastrophe congolaise et «l'horreur du nouveau régime». Ce document ressemble étrangement à un autre document confidentiel lancé par des pères blancs en février 1997, et qui s'est révélé être un faux. En tant que témoin de terrain, j'ai contesté le document de février 1997 et tiens à contester ce nouveau tissu de mensonges. La réalité congolaise est autre, tout autre, complexe, à hauts risques, mais aussi aux aspects positifs.
- 2) En ce qui concerne M. Hasquin, sans doute a-t-il été bien entouré durant son séjour à Kinshasa. Sans doute, aura-t-il donc eu son attention attirée trop exclusivement sur les aspects positifs de la nouvelle réalité congolaise. Ils existent et il a donc raison de plaider pour un appui plus réel à ces aspects positifs qui constituent le pari pour la relance du Congo, la reconstruction de l'État de droit et, à terme, plus de sécurité, de paix, de bien-être et de démocratie pour cet immense pays et ses voisins.
- 3) Concernant M. Etienne Tshisekedi, l'UDPS en Europe mène campagne pour son leader, ce qui est normal. Elle accuse M. Hasquin d'être un nostalgique du Congo de papa. Je crains que ce soit l'UDPS qui soit nostalgique de l'échec de leur leader

Tshisekedi qui a cru, jusqu'en avril 1997, qu'il serait le remplaçant de Mobutu. N'oublions pas qu'il fut durant 30 ans le Ministre ou candidat Premier Ministre de Mobutu. Tshisekedi, à l'époque en dialogue permanent avec Mobutu, refusa tout dialogue avec Kabila si ce dernier n'acceptait pas ses conditions et sa position à la «primature » du pays. Aujourd'hui, il n'apporte plus rien, ni propositions ni projets alternatifs, mais se livre à diverses provocations, même criminelles lorsqu'il s'agit de ses lieutenants incendiant des magasins, des pompes à essence, etc. Contrairement à l'UDPS-Europe, beaucoup de membres de l'UDPS dans la Fonction publique et dans les ONG travaillent aujourd'hui à la reconstruction du pays. Ils sont prudents et souvent menacés ou insultés par les ultras de l'UDPS.»

Ensuite, M. Pierre Galand, Président du Centre national de Coopération au Développement, que je ne connais pas, que je n'ai personnellement jamais rencontré, plaide longuement pour que la Région de Bruxelles s'intéresse au Congo et à la République de Kinshasa.

L'absence de réelle politique internationale de certains partis francophones et leur désintérêt manifeste pour l'Afrique francophone n'ont certainement pas contribué à insuffler à ces pays les valeurs démocratiques dont nous nous targuons d'être les garants. A cet égard, il est un peu surréaliste — et c'est ce qui explique l'accueil qui m'a été réservé et toutes les portes qui m'ont été ouvertes — que ce soit un ministre bruxellois francophone qui se rende le premier à Kinshasa, neuf mois après la chute du régime de Mobutu.

En tant que président du Collège de la Commission communautaire française, chargé des Relations internationales, je ne puis accepter cette situation de fait et compte apporter mon soutien aux projets de coopération que me soumettront ces pays et qui rentreront dans les compétences qui ressortissent à la Commission communautaire française.

Je leur ai fait savoir dès mon arrivée, comme c'était mon rôle, que je n'avais pas d'argent, que je n'avais rien à leur promettre, que j'étais là pour écouter, pour m'informer et, s'il échet, pour répercuter exactement ce qui se passe dans ce pays et jouer, en quelque sorte, un rôle de haut-parleur.

J'ai tenu parole, je m'en flatte et j'espère ainsi avoir fait progresser la connaissance qui devrait être celle de la Belgique à l'égard de la République démocratique du Congo, et inciter peut-être d'autres gouvernants de ce pays à s'en préoccuper, plutôt que de le délaisser pour de sombres raisons linguistiques et communautaires! (Applaudissements sur les bancs PRL-FDF et de M. Demaret.)

# M. le Président. — La parole est à M. Lemaire.

M. Michel Lemaire. — Monsieur le Président, brève réaction devant ce flot de paroles et cette réponse relativement longue de M. Hasquin.

En ce qui me concerne, j'éprouve une grande frustration, monsieur le ministre, dans la mesure où vous essayez de me placer sur le terrain linguistique, communautaire ou chrétien. Vous avez cité M. Galand et j'y reviendrai.

S'il y a eu des informations inexactes de la part de qui que ce soit, eh bien que les personnes qui sont à la base de ces informations soient punies ou condamnées, peu me chaut. C'est une première chose.

Deuxième chose: au début de votre intervention, vous dites que des gens ont été mal informés ou malveillants. Je ne crois pas avoir été mal informé et je n'ai pas été malveillant. J'ai le droit et j'ai de bonnes raisons d'être très dur, encore que pas suffisamment, par rapport à votre comportement.

Je tiens à signaler que les documents dont vous avez fait état, je les possédais aussi. J'en ai d'autres. Je n'ai sorti aucun document de personnes qui sont persuadées à tort ou à raison, qu'elles

ont le bon droit pour elles. Je me suis uniquement positionné en tant que responsable politique, membre d'une Assemblée parlementaire, qui était, à l'instar de la plupart des membres de cette Assemblée, extraordinairement choqué par votre attitude en ce qui concerne tant votre façon de concevoir le fonctionnement de nos institutions que les déclarations que vous avez faites.

Vous dites, monsieur Hasquin, — excusez-moi de slalomer — que vous avez fait rapport au Roi. Je vous demande, n'étant pas un grand spécialiste, si vous avez fait précéder ce rapport au Roi de délibérations au sein du Collège. Je vous serais reconnaissant de me répondre. A mon avis, vous étiez obligé de le faire.

On a évoqué un projet de décret qui est depuis cinq mois au Conseil d'État.

Vous êtes en place depuis combien de temps, monsieur Hasquin?

M. Hervé Hasquin, président du Collège. — Déjà depuis quelques années...

M. Michel Lemaire. — C'est donc la faute de M. Grafé qui n'est plus là pour pouvoir répondre! On appréciera! Cependant, grâce à l'organe vocal qui est le vôtre, vous auriez pu lui remonter les bretelles à plusieurs reprises!

M. Hervé Hasquin, président du Collège. — Je garde mes distances!

M. Michel Lemaire.. — Etant donné le tonus que vous affichez et qui vous donne tellement de couleurs, j'ai envie de dire chaque fois que vous allez un peu trop loin: «Hasquin franchit le Rubicon et le devint tout aussitôt.» Cependant, monsieur Hasquin, vous auriez pu me répondre avec autant de verve à la question que je vous ai posée, en ce qui concerne le rapport au Roi et la délibération préalable qui doit avoir lieu au Collège.

Nous n'allons pas tomber dans le morbide, mais vous avez fait libérer des personnes. Vous me concéderez que je n'ai pas du tout évoqué l'affaire Claeys. Sachez que nous possédons également des informations très précises et dans le cadre de la libération de M. Claeys, qui a coûté énormément d'argent, j'ai quelque peu le sentiment que vous avez bénéficié de ce qu'on appelle «un effet d'aubaine». Je n'en dirai pas davantage.

Vous avez déploré, c'est vrai, l'arrestation de M. Tshisekedi.

Vous l'avez dit à Télé-Bruxelles. A ce propos, ce n'est pas la diplomatie ou l'UDPS qui vous attaque, c'est moi qui vous attaque. En effet, j'ai pris connaissance des commentaires que vous avez fournis à la presse, et qui n'ont pas été démentis.

J'ai pris la peine de vérifier auprès des deux journalistes. Et ce que vous dites à propos du «bouffon» de M. Mobutu, ce n'est pas du tout ce qui a été reproduit par la presse. Je vous renvoie aux deux journalistes qui vous ont interrogé.

Nous ne vous reprochons pas de vous être rendu au Congo, même si les droits de l'homme n'y sont pas respectés. Ce que nous vous reprochons, c'est d'avoir quasiment avalisé une situation qui, même si, selon les dires de M. Galand, est moins grave qu'avant n'en demeure pas moins catastrophique. De plus, il n'y a aucun signe avant-coureur d'un rétablissement des droits démocratiques.

Cessez d'établir des comparaisons avec d'autres pays. Nous ne vous reprochons pas de vous être rendu au Congo mais, d'être quasi solidaire, par vos déclarations, de sa situation. Et si vous croyez que vous avez servi la cause de la Commission communautaire française, vous vous trompez. On ne connaissait pas la Commission. Grâce à vous, on la connaît, mais de quelle façon!

Nous constatons que vous n'avez pas pris la peine de vous excuser. A mon avis, c'eût été la moindre des choses.

Nous garderons donc le souvenir d'un comportement totalement lamentable. (Applaudissements sur les bancs PSC.)

M. le Président. — La parole est à Mme Nagy.

Mme Marie Nagy. — Monsieur le Président du Collège, votre réponse m'a effectivement renforcée dans ma conviction que vous vivez une immense frustration au niveau de pouvoir dans lequel vous vous trouvez. Vous aimeriez probablement mieux être ministre belge des Relations extérieures que Président du Collège de la Commission.

M. Marc Cools. — Ce serait un excellent ministre.

Mme Marie Nagy. — Vous préféreriez peut-être être parlementaire fédéral pour pouvoir discuter de la politique étrangère, plus particulièrement africaine, de la Belgique.

Vous vous trompez complètement de rôle, monsieur le ministre. Ce n'est pas à la Commission à déterminer les torts de chacun des pays ou les raisons positives des visites des uns et des autres.

En réalité, vous utilisez la Commission pour réaliser vos propres objectifs. Cela est déontologiquement inacceptable, comme l'est la caution que vous apportez à un certain nombre de déclarations.

Vous avez fait un rapide tour de piste pour donner votre avis sur les voyages des uns et des autres. Permettez-moi de donner mon sentiment à propos du voyage de Mme Onkelinx et de M. Derycke.

Ces deux ministres ont gardé leur dignité de ministres et ne se sont pas épanchés dans des déclarations pour faire parler d'eux.

Ils s'en sont tenus à leur devoir de réserve et ils n'ont pas fait à la presse des déclarations condamnées par un certain nombre de personnes. C'est là toute la différence. Vous n'avez pas grandi l'honneur de la Belgique, structure fédérale avec un certain nombre de règles de bonne conduite à respecter aux différents niveaux. Au fond, vous vous êtes servi de notre institution. Vous reconnaissez vous-même qu'au niveau des retombées pour le peuple congolais ou pour le rayonnement des compétences de la Commission, vous n'avez rien fait.

Vous n'avez pas d'argent, pas de propositions, pas d'accord de coopération, rien! Ce voyage vous a simplement permis de vous mettre en évidence, monsieur le ministre, et de mettre en avant votre conception de la politique étrangère. Cela me paraît inacceptable sur le fond et selon moi, notre Conseil devra prendre des décisions à l'égard du comportement du Collège. Vous confondez les niveaux de pouvoirs, monsieur le ministre. Une telle attitude n'est pas positive, surtout si l'on considère les institutions qui attendent que vous vous occupiez d'elles, monsieur le Ministre, comme c'est votre rôle. Vous n'avez pas à nous expliquer la politique de la Belgique sur le plan international: cette Assemblée n'est pas le lieu pour le faire.

En tant que ministre responsable de la Commission, il serait préférable que vous nous présentiez vos projets en vue de faire avancer un certain nombre de politiques dans la Région de Bruxelles-Capitale. (Applaudissements sur les bancs ECOLO.)

M. le Président. — L'incident est clos.

# QUESTION D'ACTUALITE

M. le Président. — L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme Huytebroeck.

### QUESTION D'ACTUALITE DE MME HUYTEBROECK A M. HASQUIN, PRESIDENT DU COLLEGE, CHARGE DES RELATIONS INTERNATIONALES, SUR LE SOMMET POUR L'EMPLOI A CARDIFF

M. le Président. — La parole est à Mme Huytebroeck pour poser sa question.

MM. André et Tomas y répondront en lieu et place de M. Hasquin.

Mme Evelyne Huytebroeck. — Monsieur le Président, messieurs les Ministres, chers Collègues, je reviendrai à des dimensions plus européennes dans lesquelles notre Assemblée a certainement un rôle à jouer, sinon un avis à donner.

Comme vous le savez, dans un mois, doit avoir lieu le sommet européen pour l'emploi à Cardiff. En novembre passé, lors du Sommet européen de Luxembourg, des directives européennes avaient été énoncées en matière d'emploi. L'Europe attendait des différents pays membres des plans d'actions à mener dans les cinq années à venir en faveur de l'emploi.

En Belgique, les différentes régions sont concernées, puisqu'elles ont des compétences en matière d'emploi. La Région bruxelloise a donc été appelée à donner son avis et à communiquer son plan d'action pour l'emploi, en relation avec les directives européennes. Or, plusieurs de celles-ci concernent directement la formation professionnelle et l'insertion. Ces matières relevant de la Commission, je voudrais savoir si la Commission communautaire française a été interpellée pour donner son avis en matière de plans d'action dans le cadre de la formation professionnelle.

Pouvez-vous me donner les grandes lignes du plan d'action qui sera communiqué lors du sommet de Cardiff?

M. le Président. — La parole est à M. André, Membre du Collège.

M. Eric André, Membre du Collège. — Monsieur le Président, je remercie Mme Huytebroeck de porter intérêt à la formation professionnelle, à la formation professionnelle des Classes moyennes et à l'importance que ce secteur doit revêtir à l'occasion des travaux préparatoires au sommet de Cardiff. Nul ne peut en effet ignorer le potentiel d'insertion professionnelle notamment dans le secteur des indépendants et des petites entreprises.

Cela dit, je regrette de ne pas avoir été associé à la conférence interministérielle organisée le 5 mars dernier à l'initiative de la Ministre fédérale de l'Emploi et du Travail. Même si certains de mes collègues ont pu y participer. Je regrette, alors que j'ai en charge la formation professionnelle des Classes moyennes, de ne pas y avoir été convié.

Je tiens à vous dire qu'au sein de la Commission, et de son Collège, la collaboration entre mon Collègue Eric Tomas qui va vous répondre dans un instant, et moi-même, est parfaite. Nous avons ensemble préparé un document reprenant les mesures que nous préconisons et que le Collège préconise en matière de formation professionnelle.

En ce qui concerne plus particulièrement la formation des Classes moyennes, l'accent a été mis sur le développement de l'apprentissage pour le public de moins de 25 ans et de la formation de chef d'entreprise ainsi que de la formation accélérée à la gestion, pour les jeunes à partir de 18 ans, mais aussi pour un public plus large au-delà de 25 ans.

Parallèlement, d'autres initiatives sont proposées. Il s'agit tout d'abord du renforcement des formations de l'Espace «petites entreprises» de l'Infac et Infobo, qui encadrent les futurs créateurs d'entreprises dans une optique de prévention des faillites précoces. Il s'agit ensuite du développement de la formation prolongée tant en matière de gestion que sur le plan technique, en accordant une priorité au commerce et au marketing électronique. Il s'agit encore de la sensibilisation des jeunes, dès l'enseignement secondaire, à l'esprit d'entreprise grâce à un effort accru en faveur du réseau des mini-entreprises.

Je ferai ici une petite parenthèse: quand je vois que dans toutes les écoles, on apprend en dernière année comment remplir des formulaires à l'Orbem, permettez-moi de souhaiter que l'on puisse enseigner aussi à ceux qui sont en dernière année, ou dans les deux dernières années, comment fonctionne une entreprise. Aussi, le Collège de la Commission soutient-il une initiative qui a pour but de créer des projets pilotes dans les écoles où, au travers de jeux de rôle, on apprend aux élèves comment une entreprise fonctionne.

Enfin, il s'agit du renforcement des actions de formation pour les personnes handicapées désireuses d'opérer leur insertion professionnelle dans le secteur des indépendants et des PMF.

Voilà les éléments que je puis vous donner qui se retrouvent dans une note commune qu'Eric Tomas et moi-même avons rédigée en vue des conférences interministérielles organisées en la matière. Toutefois, à mon vif regret, je n'ai pas été invité à participer aux débats, ce qui me permet d'ailleurs de prendre certaines distances par rapport aux décisions que ces instances pourraient prendre.

M. le Président. — La parole est à M. Tomas, Membre du Collège.

M. Eric Tomas, Membre du Collège. — Monsieur le Président, la Commission communautaire française a effectivement été associée à la Région bruxelloise compétente en matière d'emploi pour la préparation du plan belge pour l'emploi. Pour le volet formation professionnelle de ce plan, c'est conjointement qu'Eric André et moi-même avons élaboré une note qui sera jointe au volet emploi.

Les grandes lignes de ce plan tiennent compte des spécificités de la Région de Bruxelles-Capitale et, notamment, de la forte proportion des chômeurs de longue durée peu qualifiés.

Dans ce cadre, le plan relatif à la formation professionnelle des demandeurs d'emploi et des salariés tient compte principalement des objectifs définis avec Bruxelles-Formation lors de l'élaboration du budget 1998 et des actions de formation prioritaires.

Ce plan prévoit:

- 1. le renforcement de certaines mesures existantes:
- ateliers de formation par le travail;
- --- enseignement en alternance;
- partenariat avec l'enseignement de promotion sociale.
- 2. le développement de nouvelles mesures:
- volet formation des programmes de transition professionnelle;
- renforcement des accords-cadres entre Bruxelles Formation et les secteurs professionnels;
- collaboration au volet formation des entreprises d'insertion en liaison avec la future ordonnance régionale;
- partenariat entre Bruxelles Formation et les agences de travail intérimaire en vue de renforcer la formation des agents.

En plus des 5 500 travailleurs en cours de recyclage au sein des entreprises en partenariat avec Bruxelles Formation, 5 000 demandeurs d'emploi sont en formation dans les centres de Bruxelles Formation et auprès de ses partenaires conventionnés.

Le nombre de demandeurs d'emploi actuellement en formation soit à Bruxelles Formation — 5 000 — soit à l'IFPME — 1 820 — représentent près de 10% du nombre total de demandeurs d'emploi.

A ces formations, il faut ajouter l'offre de formation non encore quantifiée comme l'offre de formation de la promotion sociale, de la vie associative, des CEFA, du secteur privé lucratif de la formation, de la formation organisée par les fonds sectoriels ...

L'objectif actuel est, d'une part, de parvenir à comptabiliser et à identifier de la manière la plus exhaustive possible l'offre de formation existante et, d'autre part, de pouvoir, en initiant les efforts de chaque secteur, parvenir au seuil des 20 % recommandés par la Commission européenne.

En ce qui me concerne une partie de l'offre sera reciblée sur les publics jeunes et sur les offres définies par les entreprises.

Ce plan sera soumis aux interlocuteurs sociaux bruxellois, notamment au sein de la Commission consultative Formation-Emploi-Enseignement, du Comité de gestion de Bruxelles Formation et ensuite au Collège de la Commission communautaire française.

Ces propositions devront être traduites sur le plan budgétaire dans le cadre des disponibilités existantes en 1998 et à élaborer pour 1999.

Les propositions nationales doivent être remises à l'Union européenne pour le 15 avril en prévision du sommet de Cardiff organisé en juin 1998.

M. le Président. — La parole est à Mme Huytebroeck.

Mme Evelyne Huytebroeck. — Monsieur le Président, je remercie les Secrétaires d'État de ces réponses très complètes à une question d'actualité.

Sur la forme, je voudrais encore avoir une précision: l'avis du Collège de la Commission sera-t-il remis en tant que tel ou sera-t-il joint à celui de la Région bruxelloise?

M. Eric André, Membre du Collège. — Nous avons remis un avis — M. Eric Tomas abondera dans mon sens — comme Ministres responsables au sein de la Commission. C'est donc l'avis de la Commission en matière de formation professionnelle à Bruxelles, côté francophone bien sûr, qui est remis au niveau national.

M. le Président. — L'ordre du jour de la séance publique étant épuisé, la séance est levée.

Prochaine séance publique le 27 mars 1998.

La séance est levée à 16 h 10.

Membres présents à la séance:

MM. Adriaens, André, Mme Bouarfa, M. Bultot, Mmes Caron, Carthé, Carton de Wiart, MM. Clerfayt, Cools, Cornelissen, Daïf, Debry, De Coster, Decourty, de Jonghe d'Ardoye, de Lobkowicz, Demannez, Demaret, de Patoul, Mme De Permentier, MM. Désir, Drouart, Mmes F. Dupuis, G. Dupuis, Foucart, Fraiteur, MM. Frippiat, Galand, Grimberghs, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hasquin, Hecq, Hotyat, Mme Huytebroeck, MM. Lemaire, Lemmens, Mmes Molenberg, Mouzon, Nagy, M. Parmentier, Mmes Raspoet, Schepmans, MM. Smits, Tomas, Mme Vanpévenage, MM. van Weddingen et Veldekens.

# Mardi 3 mars 1998

#### Commission de la Santé

Auditions de Mmes Cécile Cheront et Catherine François, respectivement coordinatrice et responsable de projets de l'association «Espace P ... asbl», et de Mme Sophie Wiertz, présidente de l'association «Le Nid».

# Présents:

MM. Alain Adriaens, Willy Decourty (président), Serge de Patoul (remplace M. Armand De Decker), Mmes Corinne De Permentier, Ghislaine Dupuis, Sylvie Foucart, Béatrice Fraiteur, M. Paul Galand, Mmes Isabelle Molenberg, Martine Payfa, M. Mahfoud Romdhani, Mmes Françoise Schepmans, Marie-Laure Stengers.

#### Absents:

MM. Armand De Decker (remplacé), Dominique Harmel (excusé), Michel Hecq, Mme Annie-Marie Vanpévenage.

#### COUR D'ARBITRAGE

- Le greffier de la Cour d'arbitrage a notifié à l'Assemblée:
- l'arrêt du 18 février 1998 par lequel la Cour rejette le recours en annulation des articles 51 et 58 du décret de la Communauté française du 9 septembre 1996 relatif au financement des hautes écoles organisées ou subventionnées par la Communauté française;
- l'arrêt du 18 février 1998 par lequel la Cour annule l'article 3, § 1<sup>er</sup>, 2º, et § 2, alinéa 1<sup>er</sup>, de la loi du 26 juillet 1996 visant à réaliser les conditions budgétaires de la participation de la Belgique à l'Union économique et monétaire européenne;
- l'arrêt du 18 février 1998 par lequel la Cour rejette les recours en annulation:
  - du décret de la Communauté flamande du 24 juillet 1996
     «sanctionnant les objectifs finaux et les objectifs de
     développement du premier degré de l'enseignement
     secondaire ordinaire»;
  - des articles 3, 4 et 6 du décret de la Communauté flamande du 24 juillet 1996 remplaçant les articles 6 à 6ter inclus de la loi du 29 mai 1959 modifiant certaines dispositions de la législation de l'enseignement, abrogeant l'article 6quater de la même loi et modifiant l'article 5 du décret du 17 juillet 1991 relatif à l'inspection et aux services d'encadrement pédagogique;
- l'arrêt du 18 février 1998 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 4, alinéa 1<sup>er</sup>, de la loi du 3 juillet 1978 relative aux contrats de travail viole les articles 10 et 11 de la Constitution;
- l'arrêt du 18 février 1998 par lequel la Cour dit pour droit que les articles 87 et 88 du Code des impôts sur les revenus 1992 violent les articles 10 et 11 de la Constitution;
- l'arrêt du 10 mars 1998 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 17 de l'ordonnance du 9 septembre 1993 portant modification du Code du logement pour la Région de Bruxelles-Capitale et relative au secteur du logement social ne viole pas les articles 9, 20 et 78 de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles, rendus applicables à la Région de Bruxelles-Capitale par les articles 4, 8 et 38 de la loi spéciale du 12 janvier 1989 relative aux institutions bruxelloises;
- l'arrêt du 10 mars 1998 par lequel la Cour annule l'article 21, §2, du décret de la Communauté flamande du 8 juillet 1996 relatif à l'enseignement VII;
- le recours en annulation de l'article 17, 2°, de la loi du 13 juin 1997 portant confirmation des arrêtés royaux pris en application de la loi du 26 juillet 1996 visant à réaliser les conditions budgétaires de la participation de la Belgique à l'Union économique et monétaire européenne, et la loi du 26 juillet 1996 portant modernisation de la sécurité sociale et assurant la viabilité des régimes légaux des pensions, en ce qu'il confirme les articles 12, § 2, 13, § 1er, alinéas 2 et 3, et 13, § 2, de l'arrêté royal n° 38 du 27 juillet 1967, modifiés par les articles 4 et 5 de l'arrêté royal du 18 novembre 1996 portant des dispositions financières et diverses concernant le statut social des travailleurs indépendants, en application du titre VI de la loi du 26 juillet 1996 portant modernisation de la sécurité sociale et assurant la viabilité des régimes légaux des pensions et de l'article 3 de la loi du 26 juillet 1996

- visant à réaliser les conditions budgétaires de la participation de la Belgique à l'Union économique et monétaire européenne, introduit par L. Nussbaum et autres, moyen pris de la violation des articles 10 et 11 de la Constitution;
- le recours en annulation de l'article 12, F, de la loi du 20 mai 1997 portant diverses mesures en matière de fonction publique, introduit par diverses mesures en matière de fonction publique, introduit par l'a.s.b.l. Ceneger et H. Vanmaldeghem, moyen pris de la violation des articles 10 et 11 de la Constitution;
- le recours en annulation de la loi du 24 juin 1997 modifiant la loi du 16 juillet 1948 créant l'Office belge du commerce extérieur, introduit par le Gouvernement flamand, moyen pris de la violation des règles établies par la Constitution ou en vertu de celle-ci pour déterminer les compétences respectives de l'Etat, des Communautés et des Régions;
- le recours en annulation et la demande de suspension des articles 40 à 49 du décret de la Région flamande du 15 juillet 1997 contenant le Code flamand du Logement, introduits par la s.a. Turnhoutse Maatschappij voor Huisvesting et P. Goossens, moyen pris de la violation des articles 10 et 11 de la Constitution et des règles établies par elle ou en vertu de la Constitution pour déterminer les compétences respectives de l'Etat, des Communautés et des Régions;
- le recours en annulation et la demande de suspension de l'article 10, 2°, de la loi du 12 décembre 1997 « portant confirmation des arrêtés royaux pris en application de la loi du 26 juillet 1996 visant à réaliser les conditions budgétaires de la participation de la Belgique à l'Union économique et monétaire européenne, et de la loi du 26 juillet 1996 portant modernisation de la sécurité sociale et assurant la viabilité des régimes légaux des pensions», et de l'article 11 de l'arrêté royal du 24 juillet 1997, confirmé par cette disposition, «relatif à la mise en disponibilité de certains militaires du cadre actif des forces armées, en application de l'article 3, § 1<sup>er</sup>, 1º, de la loi du 26 juillet 1996 visant à réaliser les conditions budgétaires de la participation de la Belgique à l'Union économique et monétaire européenne », introduits par R. Van Hoof et l'a.s.b.l. Association des officiers en service actif, moyen pris de la violation des articles 10 et 11 de la Constitution;
- les recours en annulation de l'article 1er, § 1er, de la loi du 10 avril 1990 sur les entreprises de gardiennage, sur les entreprises de sécurité et sur les services internes de gardiennage, tel qu'il a été modifié par l'article 2, 1º, de la loi du 18 juillet 1997, introduits par la s.c. Security Mediation Company et la s.c.r.l. Security Gūardian's Institute, moyen pris de la violation des articles 10 et 11 de la Constitution;
- le recours en annulation de l'article 47 decies, § 2, du décret de la Région flamande du 2 juillet 1981 relatif à la gestion des déchets, inséré par l'article 2 du décret du 20 décembre 1989 contenant des dispositions d'exécution du budget de la Communauté flamande, introduit par le Conseil des ministres, moyen pris de la violation des règles établies par la Constitution ou en vertu de celle-ci pour déterminer les compétences respectives de l'Etat, des Communautés et des Régions;
- la question préjudicielle posée par le tribunal de police d'Anvers (en cause de la s.p.r.l. De Feyter contre X. De Cuyper et autres) sur le point de savoir si l'article 18 de la loi

du 3 juillet 1978 relative aux contrats de travail viole les articles 10 et 11 de la Constitution;

- la question préjudicielle posée par le tribunal du travail de Bruxelles (en cause de A. Maertens contre l'Office national des pensions) sur le point de savoir si les articles 1er et 2 de l'arrêté royal du 16 décembre 1996 modifiant la loi du 30 mars 1994 portant des dispositions sociales, en application des articles 15, 6°, et 49 de la loi du 26 juillet 1996 portant modernisation de la sécurité sociale et assurant la viabilité des régimes légaux des pensions et des articles 2, § 1er, et 3, § 1er, 4o, et § 2, de la loi du 26 juillet 1996 visant à réaliser les conditions budgétaires de la participation de la Belgique à l'Union économique et monétaire européenne et les articles 11, 2°, et 12 de la loi du 13 juin 1997 portant confirmation des arrêtés royaux pris en application de la loi du 26 juillet 1996 visant à réaliser les conditions budgétaires de la participation de la Belgique à l'Union économique et monétaire européenne, et la loi du 26 juillet 1996 portant modernisation de la sécurité sociale et assurant la viabilité des régimes légaux des pensions, violent les articles 10 et 11 de la Constitution;
- la question préjudicielle posée par le Tribunal de première instance de Namur (en cause de la s.c. Javac Services contre l'Etat belge) sur le point de savoir si l'article 208 du Code des impôts sur les revenus viole les articles 10 et 11 de la Constitution;
- les questions préjudicielles posées par le Tribunal de première instance de Bruxelles (en cause de Ch. Docquier contre l'Etat belge) sur le point de savoir si l'article 126, alinéa 2, du Code de droits de succession viole les articles 10 et 11 de la Constitution;
- la question préjudicielle posée par le Tribunal de première instance de Bruges (en cause de la s.p.r.l. Constructio contre l'Etat belge) sur le point de savoir si l'article 419, 1º, du Code des impôts sur les revenus 1992 viole les articles 10 et 11 de la Constitution;
- la question préjudicielle posée par la Cour de cassation (en cause de R. Vande Casteele et autres contre J. Clauwers et autres) sur le point de savoir si l'article 425 du Code d'instruction criminelle viole les articles 10 et 11 de la Constitution;
- la question préjudicielle posée par le Tribunal de première instance de Marche-en-Famenne (en cause de G. Martens et autres contre l'Etat belge) sur le point de savoir si l'article 68 du Code des droits de succession viole les articles 10 et 11 de la Constitution.